

**Séance du 28 novembre 2022**

Afférents au Conseil Municipal :  
23  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération  
23

**L'**an deux mil vingt deux, et le vingt huit novembre à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Date de la Convocation  
**23-11-2022**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Raymond GAQUERE, DENOEUD Jean-Michel, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, DOYER Régis, STIEVENART Alicia, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick, BOCLET Pierre, FONTAINE Marc,

Date d'affichage :  
**22-11-2022**

Absents, excusés : COCQ Cécile, COURTIN Stéphane, DEBYTTERE Ingrid, DEBONNEZ Régine,

Avaient donné pouvoir : COCQ Cécile, COURTIN Stéphane, DEBYTTERE Ingrid, DEBONNEZ Régine,

Délibération N°  
**2022- 41**

Secrétaire de séance : Isabelle VAN-LANDUYT

Objet de la  
délibération :

M. le Maire informe le conseil municipal de la poursuite en 2023 de la politique mise en œuvre pour la défense incendie sur le territoire de la commune de La Couture.

Demande de  
subvention 2023  
pour la défense  
incendie

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention peut être demandée au titre de l'équipement de lutte contre l'incendie (conformité au RDDECI) au niveau de la DETR et de la DSIL.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le  
30/11/2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve ce projet et décide :

Et publication le  
29/11/2022

- de poursuivre les travaux de défense incendie sur la commune de La Couture pour 2023,

- d'autoriser cette dépense au budget primitif 2023,

- autorise M. le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR et de la DSIL 2023,

- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.



Raymond GAQUERE  
Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.